

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 26 mars 2007.

Nombre de conseillers élus

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

11

Conseillers en fonction

Conseillers présents : DOSSMANN M. / KALCK B. / FALK E .

11

RIFF D. / FOURNIER C./ HINDENNACH G. / WOLFF B. /

Conseillers présents

KRAEHN E.

9

Conseillers absents: WILT M.(excusé) / BOCK M. (non excusé)

Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 12.02.07 :

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12.02.07.

Création d'un sentier des croix rurales :

Mme FOURNIER rend compte de l'avancée des études menées dans le cadre de la création d'un sentier des croix rurales en association avec le club vosgien de Truchtersheim. Il a été réalisé un inventaire des croix rurales, ainsi que des monuments et autres particularités du village pouvant faire l'objet d'une visite.

En accord avec M. De la Barre responsable du Club Vosgien de Truchtersheim, elle propose de définir un tracé pour un premier circuit relativement plat, proche du village, intégrant un maximum de croix rurales et particularités du village, avec comme point de départ la place de l'église et mise en place d'un balisage. Ce circuit pourrait voir sa réalisation dès septembre 2007, à l'occasion des journées du patrimoine.

Une extension du circuit pourra se faire ultérieurement en rajoutant une boucle plus large avec un dénivelé plus important et plus axé sur le côté sportif de la marche. Il y a lieu également de trouver des partenaires, en vue d'obtenir d'éventuelles participations ou subventions et d'y associer les élèves de l'école pour la réalisation de panneaux explicatifs sur la faune et la flore.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet et décide d'apporter son soutien à la section patrimoine et tradition pour sa réalisation.

Remembrement : Avancement du projet :

M. le Maire fait le point sur le déroulement de l'enquête officieuse de l'avant projet du remembrement du ban communal qui s'est déroulée du 15 au 22 mars, permettant aux propriétaires de prendre connaissance d'une première proposition de répartition des parcelles. L'enquête publique officielle aura lieu du 11 juin au 12 juillet 2007.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver la réserve foncière constituée au lieu dit Linnengarten et Krautfeld d'une superficie totale de 62,52 ares et fait l'inventaire des parcelles ainsi que des propriétaires concernés.

propriétaires	N° parcelles	surfaces	points
Nonnenmacher André	50	17,09	1709
Nonnenmacher Patrick	51	6,78	678
Wendling Pascal	52	2,32	232
Wendling Bernard	55-56	4,04	404
Schmitt François	53	3,86	386
Wilt Martin	54	1,82	182
Baehl Benoit	468	12,26	1226
Wolff Adolphe	57	3	300
Willem Pierre	466	6,61	661
Schott Alain	58	2,99	299
commune Saessolsheim	470	1,75	175
		62,52	6252

En conséquence, le Conseil Municipal demande qu'en application des dispositions des articles L.123-7 à L.123-31 du Code Rural, les parcelles nécessaires à l'exécution ultérieure d'équipements et d'aménagements communaux soient attribuées à la Commune dans le plan de remembrement aux emplacements numérotés et délimités suivant le plan ci-joint d'une superficie totale de 62,52 ares représentant 6252 points.

Ces réserves sont destinées à la réalisation des équipements et aménagements suivants :

- renforcement et bouclage du réseau d'assainissement de la partie au Nord de la route de Saverne
- réalisation et bouclage du réseau d'adduction d'eau
- aménagement de sécurité à l'entrée du village en prévision d'une extension future de la partie Nord du village.

La commune dispose dans le périmètre les apports nécessaires à la constitution de cette réserve foncière.

Le conseil municipal **prend note**

Que la Commune ne pourra ultérieurement solliciter de déclaration d'utilité publique que dans la mesure où les réserves foncières ainsi constituées seront épuisées, soit inadaptées aux équipements à réaliser

et décide

- d'approuver cette réserve foncière
- d'attribuer à tous les terrains une valeur de 100 points l'are
- de donner en échange aux propriétaires une parcelle d'une valeur en surface équivalente en classe 1 , ainsi qu'une soulte de 1000[€] l'are.

Extension du réseau d'assainissement rue des Vignes - participation de la commune :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une délibération du Comité Directeur du SIVOM du Rohrbach décidant la prise en charge du réseau d'assainissement rue des Vignes, travaux estimés à 14 900 € HT et fixant la participation de la Commune de Saessolsheim à environ 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue des Vignes et décide de verser au SIVOM du Rohrbach une participation d'environ 6 000 € et autorise le Maire à signer les documents y relatifs.

Rue des Vignes : Mise en place de la PVR :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-6-1-2°d, L.332-1-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la Commune de Saessolsheim en date du ;

Considérant que l'implantation de futures constructions dans la rue des Vignes implique la réalisation des aménagements suivants : extension du réseau d'assainissement, éclairage public, voirie définitive ;

Considérant que dans les dernières extensions de viabilité la Commune a mis la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires ;

Considérant qu'une adaptation de la limite des 100 mètres est motivée par le périmètre de la carte communale ;

Le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 11 362 €. Il correspond aux dépenses suivantes, TVA et subventions déduites :

- extension du réseau d'assainissement : 6 000 €
- éclairage public : 1 500 €
- voirie définitive : 3 862 €

Article 2 : fixe à 11 362 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : les propriétés foncières concernées sont situées, suivant le plan joint, entre 0 et 100 mètres de la voie.

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 5,83 €.

Article 5 : décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain desservi sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du clocher :

M. le Maire communique les offres adressées par 3 cabinets d'architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du clocher, à savoir pour les missions suivantes :

Diagnostique, APS, APD , projet,ACT,EXE ,DET ,AOR et OPC

Jean-Marc HAUER (Dettwiller) : 9 % + 1 % les frais de réalisation des plans
Etienne TRUMPF (Wasselonne) : 8,5 %
Richard DUPLAT (Fontenay) : 12 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du clocher au cabinet d'architecture TRUMPF de Wasselonne et autorise le Maire à signer les documents y relatifs.

Compte administratif 2006 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DOSSMANN M, décide d'approuver, par 7 voix pour, 1 abstention, le compte administratif de l'exercice 2006, présenté par M. MULLER Dominique Maire et qui se récapitule comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Excédent
211 146,78	351 293,69	140 146,91

Section d'investissement:

Dépenses	Recettes	Excédent
366 275,38	387 250,66	20 975,28

Excédent global de clôture: 161 122,19 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent d'investissement de **20 975,28 €**
- un excédent de fonctionnement de **140 146,91 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit:

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur - ligne 002) : **140 146,91 €.**

Budget primitif 2007:

Le Conseil Municipal approuve, par 8 voix pour et une abstention, le budget 2007, présenté par le Maire et vote les dépenses et les recettes en équilibre :

- Section de fonctionnement : 407 950 €
- Section d'investissement : 511 000 €

qui comprend les opérations d'équipement suivantes :

Opérations	Dépenses en €	Recettes en €
Matériel	18 000	
Remembrement	48 000	
Lavoir – croix rurales	6 000	
Carte communale	5 500	4 000
Local communal(anciennement Bock Charles)	15 000	
Ancienne école	6 000	98 000
Rénovation du clocher	240 000	72 000
Salle polyvalente	46 000	10 000
Voirie et aires de stationnement	60 000	10 000
TOTAL	444 500	194 000

Approbation du compte de gestion :

Le Conseil Municipal, après avoir comparé les chiffres du compte administratif 2006 avec ceux du compte de gestion 2006 dressé par le Trésorier, décide par 8 voix pour, 1 abstention, d'approuver le compte de gestion 2006.

Fixation des taux des contributions directes pour 2007 :

Le Conseil Municipal décide de baisser unilatéralement les taux d'imposition de 6% et vote par 8 voix pour et une abstention les taux suivants pour les contributions directes de 2007:

	Bases notifiées	Taux	Produit attendu	Variation du Produit
Taxe d'habitation	297 700	12,11 %	36 051	- 3,21 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	269 800	12,89 %	34 777	- 1,98 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	44 000	47,15 %	20 746	-4,48 %
Total	611 500		91 574	-3,03 %

Bureau de vote pour les élections présidentielles pour le 22 avril et le 6 mai:

8 h 00 – 10 h 30 : KRAEHN E – WOLFF B. – HINDENNACH G

10 h 30 – 13 h 00 : FOURNIER C – RIFF D – BOCK M

13 h 00 – 15 h 30 : KALCK B – WILT M – FALK E

15 H 30 – 18 h 00 : MULLER D – DOSSMANN M – STORCK M

Le dernier bureau effectuera le dépouillement du vote.

Séance de travail :

M. le Maire invite les conseillers à une séance de travail pour le fleurissement, le vendredi 30 mars dès 14 h 00.

Chasse aux œufs :

Mme Fournier s'occupe de l'achat des fournitures et des invitations pour la chasse aux œufs organisée le lundi de Pâques.
Par ailleurs, un après midi récréatif est organisé pour les personnes âgées le vendredi 14 avril.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 29 mars 2007.

Le Maire